

Bulletin d'information de la section Retraités et Préretraités Du Port Autonome du Havre

Comité de rédaction : P. Deshayes - D. Carpentier - A. Leleu



Sommaire :

- Le mot du Secrétaire
- Edito
- 2011, nouvelle Baisse du pouvoir d'achat
- Internet, c'est plus facile
- Euromillions 24
- Votre Santé
- Le battement d'aile d'un papillon...
- Assurances plus chère
- En bref...
- PAPIERS : Que Garder, que jeter ?

Avec Internet, c'est plus facile !!

Afin de pouvoir vous donner un maximum d'informations, nous invitons les retraités et préretraités à communiquer leur adresse e-mail à l'équipe de rédaction de ce bulletin d'information. Déposez cette adresse lors d'une prochaine visite au bureau syndical ou envoyer un message par le biais de votre boîte personnel, afin qu'elle soit récupérée par Elisa.

Attention !! Ne faites pas le jeu d'Euromillions 24 !!!

Un individu vous affirme par téléphone que vous êtes abonné pour participer à l'Euromillions ? Méfiance.

Une société baptisée « Euromillions 24 » tente par ce biais d'extorquer les coordonnées bancaires de consommateurs.
La FDJ n'exclut pas de porter plainte

Edito

Eh oui !...Déjà la parution de la deuxième édition de notre bulletin d'information de la section des Retraités et Préretraités de notre Syndicat avant la période des vacances d'été...

Depuis la première édition, beaucoup de choses se sont passées, avec un tournant important dans l'histoire de notre syndicat. Un nombre important de salariés, dans la catégorie des conducteurs d'engins ont fait le choix de quitter l'établissement. Bien entendu, je respecte le choix, mais ce serait mentir que de dire que je ne ressens pas un pincement au cœur.

Après des discussions et négociations très difficiles, votre organisation, ainsi que le syndicat des ouvriers dockers ont obtenu auprès de la Direction du port et les manutentionnaires un maximum de garanties apportées à ces salariés. Il faudra maintenant faire en sorte qu'elles soient respectées... J'ai une pensée toute particulière pour les salariés restant au GPMH...(Grutiers - Ouvriers - Administratifs - ASPE - Techniciens - Cadres - Maîtrise - Agent d'entretien des locaux) qui ne devront pas rester sur le bord de la route. Il faut que la direction comprenne que la réforme est finie qu'il ne faut pas jouer « les monsieur plus ». Elle doit désormais, conforter les missions, les métiers des agents qui n'ont plus rien à prouver au niveau de leur professionnalisme et que personne ne doit remettre en cause.

Nous suivons cette évolution de très près et nous serons attentifs sur tout ce qui concerne les moyens donnés au C.E., au nouveau Comité des Fêtes, à la couverture sociale des actifs et des retraités, ainsi que le maintien des moyens syndicaux.

Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'il y ait une assemblée générale informative des retraités et préretraités organisée à la rentrée de septembre. Nous vous tiendrons informé sur cette éventualité. Bonne lecture à toutes et à tous et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des suggestions....

Patrick DESHAYES

2011, nouvelle baisse du pouvoir d'achat des pensions ?

L'alimentation, le loyer, le chauffage (fuel, gaz, électricité), les transports, l'essence, la santé, les mutuelles, les impôts... Tout coûte plus cher et nos pensions ne suivent pas !

De réforme en réforme, de misérables revalorisations des pensions aux dispositions tout aussi régressives qui découlent du plan d'austérité gouvernemental, les retraités s'appauvrissent. La retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail, à la création de richesses.

Les 15 millions de retraités ne sont pas qu'un « coût », ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société, avec au travers des retraites, plus de 260 milliards d'euros réinjectés dans l'économie. Leur niveau de vie, leur avenir intéresse toute la société.

L'argent existe pour satisfaire les revendications et répondre aux besoins de leur financement en mettant à contribution tous les revenus non soumis à cotisation et les revenus financiers des entreprises.

La CGT revendique pour les retraités :

- Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC.
- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- 300€ par mois pour tous au titre du rattrapage.
- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de chaque année.
- Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

En 2013, les femmes paieront leur assurance auto plus chère...

Les discriminations entre hommes et femmes seront interdites dans l'assurance à compter de la fin de 2012. Les assureurs annoncent déjà une hausse des primes pour les femmes en assurance auto, tandis qu'en assurance vie et assurance dépendance, ce sont les hommes qui paieront plus.

En France, les conductrices doivent s'attendre à une augmentation de leurs cotisations. La Macif, première compagnie d'assurance en automobile, annonce déjà la couleur : «Les jeunes femmes vont voir sur le marché français leurs cotisations augmenter sensiblement». L'assureur craint même que les jeunes conducteurs aient du mal à trouver un assureur.

Jean-Luc de Boissieu, secrétaire général du Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (Gema), confirme que «cette jurisprudence oblige les assureurs à construire un tarif unique. Ce qui va impliquer une hausse des tarifs pour les femmes et une baisse pour les hommes». La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) évoque elle aussi «un régime défavorable pour un des deux sexes, selon les circonstances».



Les vaccins obligatoires

Il n'y a que trois vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos, polio, pas un de plus. Or, depuis le 12 juin 2008, le DTPolio a été victime d'une « suspension temporaire de distribution » avec retrait de tous les lots existants. Ce vaccin n'est toujours pas revenu sur le marché alors qu'il est le seul vaccin anti Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite disposant d'une AMM pour les enfants de moins de six ans. Cette mesure prise par l'Agence française de Sécurité sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) en accord avec le fabricant Sanofi Pasteur MSD faisait suite « à l'augmentation importante du nombre de réactions à la suite de la vaccination par DTPolio® depuis le début de l'année 2008. » D'ailleurs, Sanofi n'envisage pas de le remettre en circulation, ce qui est compréhensible car son prix était sans commune mesure avec les prix des nouveaux vaccins, bien plus « rentables », on s'en serait douté. Une nouvelle fois, ce vaccin qu'on a trouvé remarquable, efficace, sans aucun effet secondaire, a soudain été retiré d'urgence. Aussi, les services publics de « santé », qui ont tout prévu sauf les accidents, conseillent à présent de le remplacer par le vaccin Pentavac® qui contient, outre le DTPolio, les valences contre la coqueluche et l'haemophilus ou, mieux encore, le vaccin hexavalent « InfanrixHexa® »

PAPIERS : que garder, que jeter ?

La durée recommandée de conservation des documents est liée à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée par vous ou contre vous. Celle-ci est appelée « délai de prescription ». Lorsque naît une contestation sur un paiement, par exemple, celui qui prétend avoir payé doit le prouver. Au-delà du délai de prescription, il n'a plus à le faire puisque l'on ne peut plus rien lui réclamer. D'où l'intérêt de garder trace de tout ce que vous payez pendant le temps nécessaire.

Les règles de la prescription ont été modifiées par la loi du 17 juin 2008. Si, en règle générale, le délai de conservation des documents est désormais de cinq ans, il existe de nombreuses exceptions.

Attention, les délais de prescription peuvent être interrompus et repartir de zéro (par exemple, si le débiteur reconnaît le non-paiement de sa dette) ou être suspendus (notamment en cas de recours à la médiation ou à la conciliation) !

Quelques exemples :

Contrats d'Assurances : Habitation et auto, 10 ans après la résiliation du contrat

Banque :

En bref...

Le BLOG de l'UL CGT du Havre dépasse le 20.000 visites !

7 mois après sa création, le Blog de l'UL CGT du Havre revendique fièrement ses 20.000 visites (plus de 100 visites par jour). Bien sur, celui est tout jeune, mais il munit bien, même s'il doit s'enrichir !

Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil provoque-t-il une tornade au Texas ?

Au début du mois de février au Caire, le nettoyage de la place de la Libération (place Tahrir) par les Cairotes marque un changement radical dans la pensée des peuples.

La prise de conscience de la responsabilité personnelle de chacun dans les actions collectives est aujourd'hui une donnée acquise de l'inconscient collectif. Il y a quelques années encore, une révolution se concluait par des destructions. Ce simple "balayage" de l'espace public effectué dans la joie et la fraternité est un exemple pour le monde entier.

Au Caire, mais aussi à Tunis, elle s'est faite dans la non-violence. Cette prise de responsabilité du peuple est un fait nouveau. Bien sûr, cette révolution a été rendue possible grâce à l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux,

Retrouvez-nous sur INTERNET sur le site CGT-GPMH dans la rubrique « retraités »

Prochaine permanence au Bureau Syndical : **Judi 8 septembre de 9h à 12 h**

(Pas de permanence pendant les vacances d'été)

relevés des comptes et talons de chèques, 5 ans pourraient suffire, mais 10 ans sont préférables.

Clôture de compte : 5 ans après la résiliation.

Prêt immobilier : 5 ans après le paiement de la dernière échéance.

Factures :

Déménagement : 2 ans

Gaz et électricité : 2 ans

Téléphone et internet : 1 an

Eau : 2 ans lorsque l'eau est fournie par une société privée, 4 ans lorsque l'eau est fournie par une collectivité ou un établissement public.

Achat d'un bien : 2 ans au moins ou le temps de la garantie.

Impôts :

4 ans au moins pour tout document relatif à l'impôt sur le revenu, idem pour la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Le jardinage peut-il aussi être un objet politique ou un acte de résistance ?

Source d'économie pour des milliers de Français peinant à boucler leurs fins de mois, les potagers individuels fournissent 100 000 tonnes de tomates et des milliers d'autres légumes.

mais il ne s'agit que d'outils, mis au service d'une évolution considérable des mentalités. Les peuples comprennent que la conduite des nations leur appartient. Le temps des chèques en blanc signés aux élus est révolu. La gouvernance des pays se fera dorénavant avec plus de transparence et de rigueur.

Il apparaît clairement que les citoyens du monde aspirent à la liberté de parler sans crainte et à une répartition plus équitable des richesses de la terre.

Quand chaque être humain pourra vivre en paix, satisfaire ses besoins de subsistance et être reconnu à sa juste valeur, serons-nous alors guéris ?